Nations Unies S/2016/1129



Conseil de sécurité

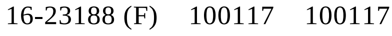
Distr. générale
29 décembre 2016
Français
Original : anglais

Lettre datée du 29 décembre 2016, adressée au Secrétaire général par le Président du Conseil de sécurité

J'ai l'honneur de vous informer que votre lettre datée du 27 décembre 2016 (S/2016/1128) et concernant le mandat et les fonctions prévus pour le Bureau des Nations Unies pour l'Afrique de l'Ouest et le Sahel (UNOWAS) a été portée à l'attention des membres du Conseil de sécurité.

Les membres du Conseil ont souscrit à la recommandation que vous aviez formulée, dans votre deuxième rapport sur les activités de l'UNOWAS (S/2016/1072), en faveur de la prorogation du mandat de ce dernier, tel qu'il est présenté dans l'annexe à la présente lettre, pour une période supplémentaire de trois ans, à compter du 1er janvier 2017 et jusqu'au 31 décembre 2019. Les membres du Conseil vous seraient reconnaissants de bien vouloir leur rendre compte, tous les six mois, de l'exécution de son mandat par le Bureau.

Le Président du Conseil de sécurité
(*Signé*) Román **Oyarzun Marchesi**







Annexe

Projet de mandat pour le Bureau des Nations Unies pour l'Afrique de l'Ouest et le Sahel

Objectif 1
Suivre l'évolution de la situation politique en Afrique de l'Ouest et au Sahel et mener des missions de bons offices et exercer des fonctions spéciales au nom du Secrétaire général pour contribuer à la consolidation et à la pérennisation de la paix et au renforcement des moyens disponibles à l'échelle sous-régionale en matière de prévention des conflits et de médiation dans les pays d'Afrique de l'Ouest et du Sahel

Fonction 1.1

Suivre et analyser la situation en Afrique de l'Ouest et au Sahel, en particulier les nouvelles menaces contre la paix, alerter rapidement le Secrétaire général, le Conseil de sécurité, les organisations régionales et sous-régionales et les gouvernements nationaux à ce sujet et formuler à leur intention des recommandations en matière d'action à prendre à titre préventif.

Fonction 1.2

Mener des missions de bons offices dans les pays d'Afrique de l'Ouest en vue de contribuer aux actions menées pour prévenir les conflits, pérenniser et consolider la paix et renforcer la stabilité politique.

Fonction 1.3

Renforcer les moyens disponibles à l'échelle sous-régionale en matière de prévention et de gestion des conflits, de médiation et de bons offices en Afrique de l'Ouest et au Sahel, en accordant une attention particulière à la question des femmes et de la paix et de la sécurité, notamment en fournissant un appui aux mécanismes sous-régionaux existants.

Fonction 1.4

Faciliter l'application de l'arrêt rendu par la Cour internationale de Justice le 10 octobre 2002 concernant le différend relatif à la frontière terrestre et maritime entre le Cameroun et le Nigéria.

Objectif 2
Renforcer les moyens disponibles à l'échelle sous-régionale pour pouvoir faire face aux menaces transfrontières et transversales pesant sur la paix et la sécurité en Afrique de l'Ouest et au Sahel, notamment l'instabilité liée aux élections et les difficultés découlant de la réforme du secteur de la sécurité, de la criminalité transnationale organisée, du trafic, du terrorisme et de l'extrémisme violent pouvant mener au terrorisme

Fonction 2.1

Mener des activités de sensibilisation et encourager la mise au point d'initiatives sous-régionales et transfrontières intégrées pour faire face aux

problèmes potentiels, aux besoins humanitaires et aux dangers nouveaux qui menacent la paix, la sécurité et la stabilité en Afrique de l'Ouest et au Sahel.

Fonction 2.2

Soutenir la création de réseaux de praticiens et de cadres et mécanismes sous-régionaux pour régler les problèmes que posent la réforme du secteur de la sécurité, la criminalité transnationale organisée, le trafic, le terrorisme et l'extrémisme violant pouvant mener au terrorisme.

Fonction 2.3

Favoriser l'établissement de liens systématiques et réguliers entre les activités des organismes des Nations Unies qui œuvrent dans la sous-région, en vue de promouvoir une démarche cohérente et axée sur les effets de synergie pour s'attaquer aux causes profondes de l'instabilité et des conflits en Afrique de l'Ouest et au Sahel.

Objectif 3
Appuyer la mise en œuvre de la Stratégie intégrée des Nations Unies pour le Sahel et coordination de l'action des partenaires internationaux et régionaux au Sahel

Fonction 3.1

Diriger stratégiquement les organismes des Nations Unies en vue d'une mise en œuvre efficace de la Stratégie intégrée des Nations Unies pour le Sahel et de la réalisation de ses trois objectifs stratégiques, à savoir la gouvernance, la sécurité et la résilience.

Fonction 3.2

Contribuer à l'action visant à pérenniser l'engagement de la communauté internationale en faveur du Sahel et favoriser la coordination des diverses stratégies mises en place au Sahel, notamment en continuant d'apporter un appui à la Plateforme de coordination pour le Sahel et à son secrétariat technique, ainsi qu'au Groupe des cinq pays du Sahel.

Fonction 3.3

Soutenir et promouvoir une coopération régionale renforcée aux fins de la réalisation des objectifs de la Stratégie intégrée des Nations Unies pour le Sahel.

Objectif 4
Promouvoir la bonne gouvernance, le respect de l'état de droit et des droits de l'homme et la prise en compte systématique de la problématique hommes-femmes dans les initiatives de prévention et de gestion des conflits en Afrique de l'Ouest et au Sahel

Fonction 4.1

Encourager les gouvernements nationaux, les organisations régionales, la société civile et les autres parties prenantes à échanger des informations et à partager leurs bonnes pratiques en vue de promouvoir la bonne gouvernance, le respect de l'état de droit, l'égalité des sexes, la participation des femmes et l'accès

de ces dernières aux fonctions de responsabilité et de faciliter les opérations électorales.

Fonction 4.2

Fournir un appui en vue de l'adoption de résolutions et de cadres d'actions axés sur le respect des droits de l'homme dans le cadre des campagnes de prévention et de gestion des conflits en Afrique de l'Ouest et au Sahel.

Fonction 4.3

Aider les gouvernements nationaux, les organisations régionales et la société civile à tenir compte de la problématique hommes-femmes et de la situation des jeunes dans les actions qu'ils mènent en matière de prévention et de gestion des conflits, conformément à la résolution 1325 (2000) et aux résolutions ultérieures sur les femmes et la paix et la sécurité, ainsi qu'à la résolution 2250 (2015) sur la jeunesse, la paix et la sécurité.